

Avis

Session du 6 au 13 octobre 2008

- « Débat d'orientations budgétaires pour 2009 »
- « Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2008 »
- « La gouvernance régionale de la santé »
- « Régie IAAT Poitou-Charentes »
- « RASED et Coursus BEP 2 ans et Bac pro 2 ans »

Conseil
Economique

&
Social
Poitou-Charentes

15 rue de l'Ancienne Comédie – BP 575 – 86021 Poitiers cedex
Tél : 05 49 55 77 77 / Fax : 05 49 55 76 76
www.cesr-poitou-charentes.fr / info@cesr-poitou-charentes.fr



Avis du Conseil économique et social Poitou-Charentes
Séance plénière de clôture du 13 octobre 2008

1 – Avis du CESR sur le rapport du Conseil régional n° A.S.9 « Débat d'orientations budgétaires pour 2009 »	p. 2
2 – Avis du CESR sur le rapport du Conseil régional n° A.S.10 « Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2008 »	p. 15
3 – Avis du CESR « La gouvernance régionale de la santé »	p. 17
4 – Avis du CESR Création de la régie « Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire Poitou-Charentes »	p. 19
5 – Avis du CESR « Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté et transformation du cursus BEP 2 ans et Bac pro 2 ans » <i>(Suivi du dossier « Décrochage scolaire »)</i>	p. 20

**1- Avis sur le rapport du Conseil régional n° A.S.9
« Débat d'orientations budgétaires pour 2009 »**

1/ Les orientations budgétaires générales pour 2009

Le Conseil économique et social Poitou-Charentes, après avoir entendu les observations du groupe de travail « Finances », souligne les points suivants :

- Comme pour les exercices précédents, le contexte de **construction des orientations budgétaires est marqué par des incertitudes**, venant de l'attente d'éléments définitifs sur les conséquences de l'actualisation du contrat de stabilité, du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), des conséquences du plafonnement de la taxe professionnelle...
Par ailleurs, la situation générale des finances publiques au niveau national, mais aussi les évolutions du budget régional telles qu'observées par le CESR, vont influencer les marges de manœuvre du Conseil régional pour la construction budgétaire 2009.
- Dans ce contexte, les orientations du Conseil régional sont marquées essentiellement par :
 - Une **stabilité attendue du budget régional** à 685 M€ en crédits de paiements, permettant d'améliorer la capacité d'autofinancement des investissements grâce à une légère augmentation des recettes de fonctionnement.
Il sera important d'étudier la réalisation de ce budget, car 2009 devrait être une année de montée en charge de la réalisation du CPER et des programmes européens 2007/2013.
 - Une très légère augmentation des charges rigides et **une augmentation plus sensible du montant des transferts de compétences** passant de 55,3 M€ à 63,9 M€ (mais les recettes liées à la compensation des transferts ne sont pas estimées, ce qui rend complexe l'appréciation des conséquences budgétaires de ces augmentations).
 - **Le maintien des taux d'imposition** pour le 4^{ème} exercice successif.
 - Un encours de la dette prévisionnel à fin 2008 égal à 298 M€, équivalant à celui de fin 2007 et un recours moindre à l'emprunt en 2009 qu'en 2008.
Pour mémoire, l'encours du crédit-bail TER n'est pas inclus dans ce montant, puisque c'est un engagement hors bilan.
- Le Conseil régional propose, comme lors des dernières orientations budgétaires, un **ratio pour suivre l'endettement : le rapport [dette / PIB régional] exprimé en %**.

Comme déjà noté par le CESR, si ce ratio peut avoir un intérêt pour rapprocher la dette de la richesse régionale, il n'en reste pas moins que :

- Les montants du PIB régional 2007 et 2008 sont respectivement une estimation et une prévision des services du Conseil régional.
- La différence de proportion entre le numérateur et le dénominateur minimise fortement les évolutions (surtout si le pourcentage inscrit dans le DOB n'est que d'un chiffre après la virgule) (cf. *tableau page 96 du DOB*).

Il en est de même du **ratio dette/habitant** qui, comme le CESR l'a souligné dans son avis de juin 2008, présente des limites d'interprétation compte tenu des différentes stratégies de financement des investissements par les conseils régionaux (emprunt, crédit-bail, PPP...) et l'hétérogénéité des régions incluses dans la strate de référence.

Il est donc souhaité que soit poursuivie dans le temps l'**analyse d'autres ratios** (comme le **ratio [dette / capacité d'autofinancement]**, qui exprime le nombre d'exercices nécessaires pour rembourser la dette), et qui permettent d'avoir une analyse plus fine et plus qualitative.

Ils permettent également d'établir des comparaisons entre collectivités locales.

- Les conséquences financières de la mise en œuvre du crédit-bail pour le financement des TER seront encore limitées en 2009, puisque le Conseil régional paiera uniquement des charges de pré-financement, inférieures aux loyers qui seront versés après livraison de la dernière rame (janvier 2010). Par ailleurs, Poitou-Charentes recevra encore en 2009 des recettes exceptionnelles issues de la cession de matériel TER aux régions Aquitaine et Pays de la Loire.

En conclusion :

Le CESR s'était interrogé sur **les modalités de financement des investissements** dans son avis de juin 2008 et avait évoqué plusieurs hypothèses.

Les orientations financières présentées pour 2009 donnent des premières indications et précisent que « *il convient de veiller à l'équilibre entre générations pour le financement des interventions régionales en répartissant harmonieusement les efforts demandés à l'impôt ou à l'emprunt inscrit mais non intégralement réalisé* ». **Ce paragraphe**, nouvellement inscrit dans un document d'orientations budgétaires, **rejoint les préoccupations régulièrement notées par le CESR**.

Dans ce cadre, et au-delà du paragraphe IIB page 101 (qui prévoit une programmation des autorisations budgétaires sur la période 2009/2011), le Conseil économique et social Poitou-Charentes renouvelle la demande exprimée à plusieurs reprises de connaître **la stratégie financière du Conseil régional pour les prochains exercices**, de façon à appréhender la fin de la phase de mise en œuvre des transferts de compétences et le plan durable de développement des compétences régionales, dans un contexte macro-économique tendu et incertain.

Il en est de même du **bilan financier de la Décentralisation** et de ses conséquences pour le Conseil régional : l'assemblée socioprofessionnelle souhaite avoir connaissance de l'étude menée par l'Association des Régions de France (et en particulier de la partie concernant Poitou-Charentes) afin d'avoir une nouvelle évaluation du bilan financier réalisé en juin 2007 sur lequel le CESR avait émis un avis circonstancié.

Ces données complémentaires, comme le futur projet de budget 2009 qui sera soumis à la session de décembre, permettront d'apprécier de façon plus précise les remarques déjà formulées.

L'assemblée socioprofessionnelle reprend à son compte les analyses, observations et avis de sa commission de synthèse et de ses commissions sectorielles.

Elle note que certaines commissions ont examiné le document d'orientations budgétaires 2009, avec en appui des rapports complémentaires du Conseil régional (« Programme d'actions régional pour l'innovation », « Dotations de fonctionnement aux établissements publics pour 2009 », « Projet d'un service régional de formation professionnelle », ...).

Ces différents rapports n'ont pu faire l'objet d'examen aussi attentifs qu'ils le mériteraient, compte tenu des délais d'envoi, et seront pour certains approfondis pour la session du projet de budget.

L'emploi et le développement économique

■ Les orientations budgétaires 2009 appellent quelques observations :

- Le soutien annoncé aux transmissions d'entreprises mériterait d'être précisé dans le projet de budget, le Conseil économique et social régional souhaitant connaître les actions envisagées notamment envers les TPE et PME.
- Comme pour les orientations budgétaires 2008, le CESR marque son intérêt pour les démarches de dialogue social territorial engagées ou poursuivies par le Conseil régional, mais renouvelle son souhait d'une démarche intégrant toutes les composantes du dialogue social territorial (partenaires sociaux mais aussi société civile représentative).
- TIC et entreprises : le CESR souligne l'importance et l'urgence du développement du haut-débit, élément incontournable de l'attractivité du territoire.

■ Le Conseil économique et social Poitou-Charentes a examiné ces orientations budgétaires au regard des impulsions ou inflexions nouvelles que le Conseil régional décline dans des rapports particuliers complémentaires.

Le Conseil régional met en place en effet, **de nouveaux dispositifs, mesures ou outils financiers d'intervention** :

- le **FRIST** (Fonds régional d'investissement solidaire et territorial) dont l'objet est une prise de capital dans des petites entreprises mais également des prêts participatifs ;
- un **FIP** (Fonds d'investissement de proximité) dont l'objet est de collecter des fonds auprès des contribuables voulant défiscaliser ;
- un **Institut régional de participation** ;
- une prise de participation dans la société Valagro Carbone Renouvelable, ayant pour conséquence l'augmentation du capital et la transformation de la SA en SEM dans laquelle la Région deviendrait majoritaire ;

- l'inflexion du Conseil régional vers une prospection directe, d'entreprises susceptibles d'être intéressées à s'installer en Poitou-Charentes, entreprises relevant de l'axe prioritaire du Conseil régional des éco-industries.

L'assemblée socioprofessionnelle note l'intérêt d'une démarche volontariste du Conseil régional de chercher à offrir des réponses sur mesure là où il n'y a en avait pas encore dans les outils existants. Elle attire néanmoins l'attention :

- sur l'importance de veiller à **la coordination avec les outils existants** : PCE / PCI par exemple pour les deux fonds d'investissement (n'aurait-on pu confier ces fonds à PCE / PCI pour éviter de créer de nouvelles structures ?) ;
- sur la nécessaire coordination avec Ouest Atlantique dont la mission principale est bien d'attirer des investisseurs étrangers ;
- le CESR se pose par ailleurs la question de la prise de risque du Conseil régional dans sa participation à la SEM Valagro Carbone Renouvelable Poitou-Charentes, et souhaiterait connaître le compte prévisionnel d'exploitation ainsi que les associés pressentis.

Le tourisme

L'assemblée socioprofessionnelle note avec intérêt la création d'une plate-forme régionale de commercialisation.

Au-delà, elle attire à nouveau l'attention sur **l'importance de la coordination entre les acteurs concernés** pour le développement touristique et, comme tend à le montrer l'analyse qu'elle mène actuellement sur « le tourisme, filière économique », **la nécessité d'une mise en cohérence des actions et du « qui fait quoi »**, notamment à l'international.

L'éducation et la formation

Le Conseil économique et social Poitou-Charentes exprime ses préoccupations sur les évolutions de l'appareil de formation et le niveau de qualification en Poitou-Charentes (cf. *contexte page 17 du DOB*).

Cette situation doit interpeller les décideurs, Etat, Région, partenaires sociaux, car elle aura des incidences directes sur les choix de formation, la nature des dispositifs de formation, l'accès à l'emploi sur le territoire, ...

Les orientations budgétaires régionales sont donc importantes pour déterminer une stratégie, poursuivre ou infléchir les politiques engagées.

■ **Education :**

- **Vie lycéenne :** le CESR note avec intérêt l'apprentissage des langues étrangères à tous les publics. Il s'interroge néanmoins sur les conditions de mise en oeuvre de ce dispositif, cette initiative devant être encadrée et organisée en cohérence avec les instances concernées

Le CESR demande à être associé aux travaux qui vont être engagés pour élaborer une nouvelle convention sur la culture et modifier le règlement des bourses de la découverte.

L'ouverture des stages à la mobilité européenne pour les apprentis est approuvée, comme le CESR l'avait souhaité.

- **Personnels TOS et ATPR** (Techniciens et ouvriers de services et Assistants technico-pédagogiques régionaux) : le CESR souhaite des précisions sur le recrutement des contractuels (niveaux de formation, taux de renouvellement,...).
- **Fonctionnement des établissements :** l'analyse dans leur ensemble des évolutions des dotations proposées pour 2009 n'a pu être menée par la commission sectorielle, compte tenu des délais. L'assemblée socioprofessionnelle rappelle que les critères d'évaluation du niveau de réserves acceptable doivent tenir compte des projets des établissements et souhaite être informée de leur évolution. Elle restera attentive aux conditions de la mise en oeuvre de cette réforme.
- L'assemblée socioprofessionnelle demande à être associée à la mise en oeuvre du **volet « Qualité des lieux et réussite des élèves »** du PRDF et cela, le plus en amont de la décision.

■ **Formation :**

- Deux points relatifs aux **outils de concertation** sont soulignés :

- La concrétisation **d'un droit à l'information, à l'orientation et au conseil pour tous** : cet axe est prioritaire dans un système d'éducation/formation tout au long de la vie. Le CESR a formulé dans ses différentes contributions au PRDF, ainsi que dans son rapport sur « le Décrochage scolaire », un grand nombre de propositions en la matière.

- L'accompagnement de l'évolution des organismes de formation : le sens de la priorité d'actions donnée aux organismes ayant construit des offres innovantes devrait être précisé.

- **Le Compte Formation Universel (CFUR)** : l'assemblée socioprofessionnelle prend note du choix du Conseil régional de poursuivre les négociations et les expérimentations engagées.

Se référant à son avis de juin dernier, elle insiste sur la nécessité de travailler à nouveau à la **cohérence d'un tel dispositif** avec les axes de la future réforme de la formation professionnelle (négociations en cours).

- **Le Plan Régional de Formation (PRF)** et la mise en oeuvre d'une expérimentation d'un nouveau **Contrat régional de sécurisation des parcours professionnels (CRSPP)** :

Il est indispensable que les salariés licenciés trouvent un soutien maximum afin d'acquérir une qualification et de retrouver un emploi au plus tôt. Le CESR l'a souligné à de nombreuses reprises dans ses rapports sur la sécurisation des parcours professionnels. Il est donc louable que le Conseil régional s'engage, au niveau de l'emploi et de la formation dans cette bataille.

Toutefois, l'expérimentation qui va être lancée dans le bassin niortais, soulève des questions sur :

- l'évaluation de la capacité financière pour le Conseil régional de la généralisation d'un tel dispositif ;
- les conditions retenues pour l'éligibilité des personnes concernées ;
- les impacts d'un tel dispositif sur les modes d'intervention du Conseil régional en matière d'emploi et de formation professionnelle.

Une complémentarité avec les autres dispositifs de droit commun (notamment de l'Etat et des acteurs concernés) doit être trouvée pour éviter les chevauchements d'initiatives territorialisées, l'absence de consolidation régionale et le désengagement des acteurs légalement impliqués.

- Un rapport sera soumis pour avis au CESR concernant la **décentralisation de l'AFPA** et le projet de création **d'un service public régional de formation professionnelle**.

D'ores et déjà, sur la base du rapport d'information transmis par le Conseil régional sur le sujet, une réflexion globale en amont est nécessaire pour garantir le statut, les missions et les moyens nécessaires au fonctionnement de l'AFPA à compter du 1er janvier 2009.

- **Formations sanitaires et sociales** : le Conseil économique et social Poitou-Charentes insiste sur l'association de l'assemblée socioprofessionnelle aux consultations prévues pour la mise en oeuvre du Schéma régional courant 2009. La demande d'augmentation du numerus clausus pour les infirmières et kinésithérapeutes est approuvée, et il est noté la reprise de la proposition du CESR d'un COM (Contrat d'objectifs et de moyens) avec les instituts de formation.

Le caractère pluriannuel de cette contractualisation est nécessaire car il permettra une meilleure lisibilité et évaluation des actions engagées par l'Etat, le Conseil régional et les acteurs engagés.

Par ailleurs, le CESR attire l'attention du Conseil régional sur la place et le rôle de la future ARS (Agence régionale de la santé) et ses conséquences sur l'organisation des formations sanitaires et sociales.

- **Apprentissage** : s'agissant des investissements immobiliers et mobiliers des CFA, le CESR demande que s'engage entre les différents partenaires concernés, une réflexion globale sur les conditions d'accueil des apprentis dans la région, en particulier au niveau des internats.

L'enseignement supérieur et la recherche

Compte tenu des évolutions de l'appareil de formation en région, l'assemblée socioprofessionnelle considère que réserver les bourses d'accès à l'enseignement supérieur aux seuls étudiants entrant dans une filière scientifique ne répond que partiellement aux objectifs d'égalité d'accès à l'enseignement supérieur. Elles devraient s'envisager pour des étudiants d'autres filières.

Par ailleurs, il est essentiel de revoir l'information donnée aux étudiants et aux familles sur les filières de formation. En effet, certaines filières sont structurellement déficitaires en étudiants et d'autres subissent conjoncturellement des variations importantes, en raison notamment d'une médiatisation exacerbée sur les perspectives d'emploi et de promotion sociale.

Une action prioritaire, coordonnée entre l'Etat et le Conseil régional, doit s'engager pour redresser cette situation aujourd'hui préoccupante.

L'environnement

L'assemblée socioprofessionnelle note la prise en compte de l'environnement dans l'ensemble des politiques régionales. Elle prend acte de la poursuite des politiques engagées en matière d'excellence environnementale avec une amplification des actions conduites autour de la biodiversité et autour de grands projets comme le plan photovoltaïque régional, le véhicule électrique ou le plan bois.

Quelques points sont à souligner :

■ L'eau :

Le Conseil régional est partie prenante sur les conditions de réalisation des objectifs du Plan régional de réduction des Pesticides dans les domaines non agricoles. Il entend notamment développer de nouvelles actions en direction des collectivités locales et des gestionnaires des voies de communication.

Le CESR approuve ces orientations mais insiste sur le lien qui doit être donné dans les orientations budgétaires entre les actions pilotées par le Conseil régional et celles de l'Etat dans le domaine agricole.

■ L'énergie :

- En 2008, un accent particulier avait été mis par le Conseil régional sur le développement d'approches exploratoires sur les agro-ressources, et en particulier sur les agro-carburants. La mise en oeuvre de cette politique sur laquelle le CESR avait apporté des précautions en 2008, n'est plus évoquée dans le document.

Le CESR souhaite qu'un bilan soit réalisé sur les actions engagées pour une réflexion stratégique sur l'utilisation non alimentaire des produits agricoles.

- Un an après **l'internalisation d'une partie des missions de l'APCEDE***, un point a été fait sur l'intégration des personnels, le suivi des dossiers et l'obtention des subventions, ainsi que sur les rôles respectifs de l'ADEME et du Conseil régional dans les politiques régionales Energies et Déchets.

Sans omettre quelques contraintes de fonctionnement administratif au départ dans le suivi des dossiers, cette internalisation apporte aujourd'hui pour le Conseil régional une clarification des démarches et du rôle respectif des acteurs.

Par ailleurs, cette nouvelle organisation doit lui permettre de préparer la gestion du futur Schéma régional des énergies renouvelables.

* APCEDE : Agence Poitou-Charentes Energies – Déchets – Eau

- Le **Nouveau plan régional de réduction et d'élimination des déchets dangereux** (PREDD) (commission consultative) : le Conseil économique et social Poitou-Charentes demande d'élargir la commission à l'Union Professionnelle et Artisanale, au titre des organisations professionnelles du secteur de la production des déchets.

Pour une cohérence des outils de planification mis en oeuvre dans ce domaine, un lien devra être trouvé entre ce nouveau PREDD et les différents plans d'élimination des déchets aux niveaux local, départemental et régional.

■ **Habitat durable :**

Parallèlement aux actions déjà engagées envers les professionnels des métiers du bâtiment, le souhait d'un véritable programme de formation aux problématiques environnementales et de maîtrise de l'énergie pour les maîtres d'ouvrage, les professionnels du bâtiment et les formateurs est renouvelé.

La réalisation d'un document d'information – sensibilisation, disponible en mairie, pour la construction ou la restauration de maisons, répond aux préoccupations du CESR.

- « La gestion des espaces et du développement de l'urbanisme » est un thème prioritaire d'information, de sensibilisation et de formation des acteurs en région.

En effet, espaces résidentiels, zones d'activités, tourisme, infrastructures routières et ferroviaires,... le développement de l'activité humaine « grignote » régulièrement le territoire rural, tout autant que les espaces naturels.

Chaque année, la surface agricole de la région perd l'équivalent de 7 à 8 communes de terres cultivables (soit 9 200 ha), et un département tous les 6 ans à l'échelle nationale.

A contrario, des pays comme l'Allemagne ou les Pays-Bas consomment une fois et demie moins de terre que la France et devraient encore réduire leur consommation de moitié dans les 10 ans à venir.

Ces espaces, qu'il s'agisse de terres agricoles ou de secteurs sensibles à protéger, doivent être gérés de façon économe dans la durée, afin de ne pas compromettre leur avenir.

Si aux niveaux local et national, certains organismes ou syndicats agricoles réfléchissent à l'élaboration d'une Charte de l'urbanisme, un travail est à mener en région pour :

- une vision claire des phénomènes fonciers et de l'usage du sol à respecter en matière d'urbanisme ;

- informer, sensibiliser et former l'ensemble des acteurs de l'aménagement et des élus locaux sur les règles et mesures à mener en région ;
- analyser les SCOT (Schéma de cohérence territoriale), PLU (Plan local d'urbanisme) et PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) dans un objectif de mise en cohérence.

Le Conseil régional doit pouvoir **mener des actions adaptées en partenariat avec les acteurs régionaux et soutenir les initiatives** oeuvrant en ce sens à destination du grand public, des scolaires et des collectivités locales. Au-delà, une **réflexion régionale** pourrait être initiée afin :

- d'harmoniser sur le territoire la mise en oeuvre des Lois et mesures existantes ;
- d'organiser une gestion durable du territoire ;
- de déterminer des règles avant tout projet d'urbanisme ou révision de document d'urbanisme (PLU, SCOT,...).

L'agriculture et le littoral

Les orientations budgétaires pour 2009 s'inscrivent dans un contexte marqué par différentes crises : crise de la pêche maritime, crise de l'ostréiculture et crise de l'élevage (bovins, caprins et ovins) avec la fièvre catarrhale ovine.

2009 sera aussi une année de débats et réflexions sur la réforme de la PAC et année de mise en oeuvre du plan pêche.

Le CESR reprend les débats de sa commission de synthèse sur les perspectives de développement des activités agricoles et maritimes. Elle attire plus particulièrement l'attention sur :

- Une nécessaire « **maîtrise** » de l'utilisation des sols et des surfaces consacrées à l'urbanisation et aux infrastructures de transports.

Les activités agricoles mais aussi maritimes doivent être mieux prises en compte dans les documents d'urbanisme. Un décret de 1945 prévoit d'ores et déjà un périmètre de protection sanitaire des activités conchyliques qui doit être respecté.

La proximité des lieux de production et des lieux de consommation (notamment pour les cultures maraîchères, pour les cultures bio, ...) est déterminante pour le développement de ces activités.

- **L'installation et l'emploi :**

Le nombre d'installations record en 2007 (meilleur résultat obtenu depuis 10 ans) est le résultat d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et des professionnels pour l'installation.

Les crises récentes (notamment la mortalité des huîtres juvéniles) ont cependant remis en cause un certain nombre d'installations.

Le document d'orientations budgétaires devrait aussi présenter le nombre d'emplois salariés de l'agriculture, cultures marines et pêche : la restructuration et l'agrandissement d'exploitations se sont traduits dans certains secteurs par une croissance de l'emploi salarié (dans la production mais aussi en aval), qu'il convient de mettre en évidence.

La crise de la filière ovine, liée à la fièvre catarrhale, est aussi structurelle (à la différence des bovins viande et lait). L'élevage ovin de plaine (comme pratiqué en Poitou-Charentes) ne bénéficie pas des mêmes aides que l'élevage en zone de montagne.

Un accompagnement global sur l'ensemble de la filière ovine Poitou-Charentes, sa structuration, la qualité des produits, leur spécificité... serait à envisager.

■ Les modes de production agricole :

Un débat a été ouvert sur les modes et systèmes de production agricole, sur l'encadrement technique et réglementaire, sur la volatilité des prix du marché mondial et la régulation des marchés, sur la sécurité alimentaire, sur l'impact des activités sur l'environnement...

Si le débat n'a pas été conclu, une quasi unanimité s'est exprimée :

- pour que soient recherchées des solutions garantissant pour les producteurs, une rémunération de leur activité et pour les « consommateurs », une qualité/sécurité des produits à des coûts acceptables tout en respectant les milieux naturels ;
- pour demander une plus grande régulation des productions agricoles essentielles, les sécurités alimentaires et sanitaires en dépendent.

■ La filière pêche :

Le CESR renouvelle ses inquiétudes quant au devenir de la filière pêche. L'enjeu principal reste **l'organisation d'une filière** et le développement de l'inter- profession (de la pêche, aux ports, jusqu'aux poissonniers, ...) pour saisir de nouvelles opportunités :

- En développant les produits de qualité et en certifiant cette qualité ; aujourd'hui, il n'existe pas en Poitou-Charentes de produits de la pêche sous signe officiel de qualité. La mise en place d'une démarche qualité de filière relève d'une volonté des professionnels qui trouveront en la matière un appui des collectivités.
- Au-delà de cette action locale, il faudra probablement envisager une évolution de la réglementation pour pouvoir identifier les produits issus des criées locales aujourd'hui tous mis en vente sous l'appellation « Atlantique Nord Est ».

→ Enfin, il faudra saisir l'opportunité du classement probable à venir des pertuis charentais et de l'Estuaire de la Gironde en aires marines protégées. Le développement d'une pêche orientée vers la qualité et les marchés de proximité est sans doute une voie d'avenir.

■ La filière conchylicole :

La mortalité des huîtres juvéniles semble aujourd'hui stoppée sans toutefois qu'une explication du phénomène ait été trouvée. C'est une « génération » d'huîtres qui a disparu et l'Etat doit rapidement prendre les mesures pour accompagner les professionnels (le dispositif des collectivités étant conditionné à celui de l'Etat).

Toutes les conséquences ne sont pas mesurées à ce jour : perte de clientèle, substitution d'autres produits (coquilles Saint-Jacques, crevettes, ... d'Asie essentiellement), même si de nouveaux marchés à l'exportation se sont ouverts.

L'avenir de la filière est conditionné à la qualité du milieu, qualité qui sera aussi exigée à terme, pour les eaux de baignade et donc le tourisme. Là encore, la perspective des aires marines protégées doit être l'occasion d'ouvrir le débat et de proposer des choix pour le territoire de la frange littorale.

Vivre ensemble

■ La culture :

Les orientations budgétaires 2009 s'inscrivent dans la continuité.

- Le Théâtre Auditorium de Poitiers (TAP), désormais opérationnel, est un véritable outil régional porteur d'attractivité mais aussi outil d'animation culturelle des territoires infra-régionaux et d'accès de tous à la culture. Le CESR **partage** la volonté régionale **d'accompagner l'implication des grands orchestres** (Ars Nova, l'orchestre Poitou-Charentes, l'orchestre des Champs-Élysées) dans la vie musicale régionale. Il propose qu'un partenariat avec les autres villes de la région se développe.
- Le programme du temps des Arts de la Rue s'achève en juin 2009, et il est proposé de réorienter les crédits rendus ainsi disponibles vers le développement des Musiques actuelles. Les Arts de la Rue ont permis de toucher un large public et le programme régional a été un succès. L'orientation vers le développement des Musiques actuelles répond à un véritable besoin d'organisation, de professionnalisation et de développement d'un secteur qui touche en particulier les jeunes.

■ Le sport :

En 2008, le budget dédié à la politique régionale du sport a doublé et les différents dispositifs d'accompagnement (développement du sport pour tous, haut niveau, formation, ...) sont aujourd'hui opérationnels.

Pour 2009, l'assemblée socioprofessionnelle attire l'attention sur cinq points de vigilance :

- Une nécessaire **cohérence d'actions des différentes collectivités** pour le développement sportif, en particulier pour garder et accompagner les sportifs de haut niveau en Poitou-Charentes.
Cette cohérence pourrait se faire au sein d'une **conférence régionale du sport** (comme l'a proposé le CESR, en décembre 2005).
- Une nécessaire **cohérence d'actions des Ministères** -Jeunesse et sports et Éducation nationale- pour adapter les projets aux réalités locales et associer les personnels enseignants aux projets sportifs de territoire.
- La poursuite des efforts pour la professionnalisation du sport et de ses dirigeants et l'importance de la diffusion des initiatives exemplaires (comme le groupement d'employeurs de Charente-Maritime).
- Cette question de professionnalisation, de mobilisation de dirigeants bénévoles... se pose dans le secteur sportif et plus globalement dans le secteur associatif. Les actions de formation des bénévoles conduites en ce sens par la Région doivent se poursuivre.
- Enfin, différentes questions comme les types d'aides (subvention révisable ? forfaitaire ?), les conditions d'octroi des aides (prise en compte et déclinaison des politiques régionales), le passage d'une logique de guichet à une logique de projets... mériteraient d'être prises en compte pour un partenariat renouvelé.

■ Le logement :

Compte tenu des dernières informations sur les pistes d'actions envisagées par le Gouvernement, le Conseil économique et social Poitou-Charentes exprime une vive inquiétude sur :

- le **devenir des financements du 1 % Logement** qui passeraient en partie dans le budget de l'Etat ;
- la **disponibilité réelle des crédits de l'Etat** pour la réhabilitation des logements ;
- les **délais de mise en oeuvre de l'établissement public foncier régional**. Le CESR souhaite que le dispositif mis en place antérieurement par la Région avec la Caisse des Dépôts et Consignations sur le portage foncier soit maintenu car opérationnel et reconnu des différents partenaires.

Plus globalement, la question du logement des jeunes apparaît toujours comme partiellement, voire non prise en compte.

Le CESR **renouvelle** les propositions de son rapport de mars 2008, et sur lesquelles des réponses sont attendues :

- mise en place « **d'espaces habitat jeunes** » au niveau des territoires (pays en particulier) ;
- prise en compte de façon systématique de la question du **logement des jeunes dans les programmes locaux d'habitat**. Le Conseil régional doit veiller à la prise en compte du logement des jeunes dans les contrats de territoires et pourquoi pas, envisager une incitation financière pour les territoires s'engageant dans un programme habitat jeunes ;
- **amélioration de l'information de l'ensemble des acteurs** et du travail en commun. Dans cette perspective, le guide du logement des jeunes, réalisé à l'initiative du Conseil régional, doit être diffusé aussi par les réseaux de l'économie et l'emploi : chambres consulaires, comités d'entreprises, organisations professionnelles et syndicales...

Le Comité régional de l'habitat peut être un lieu de cohérence d'actions et d'alertes sur le logement des jeunes et les deux assemblées devraient y parler d'une même voix. Une contribution commune Conseil régional / CESR pour la prise en compte du logement des jeunes dans le cadre des plans locaux de l'habitat présentés au Comité régional de l'habitat, pourrait être proposée.

Enfin, la sensibilisation et l'information en particulier des élus locaux doivent se poursuivre en envisageant, le cas échéant, l'organisation de réunions publiques.

- **Les autres thèmes (cinéma, inventaire du patrimoine, lien social, vie associative, âges de la vie, contrats régionaux de développement durable)** n'ont pas suscité de remarques complémentaires.

Les équipements et les infrastructures

■ Le transport régional ferroviaire de voyageurs :

- L'offre TER a progressé de 38 % entre 2002 et 2008. Le CESR souligne avec intérêt **la volonté du Conseil régional de poursuivre cet engagement** en recherchant en 2009 une meilleure efficacité des moyens consacrés au TER.
Parallèlement à l'amélioration de l'accessibilité des AGC, ainsi que la livraison du nouveau Centre de maintenance de Saintes (gage d'une meilleure utilisation des matériels), le CESR approuve l'engagement en 2009 d'un nouveau programme matériel, pour se donner les moyens de faire face à la croissance du trafic et de futurs développements.

- Les futures évolutions de l'offre TER : l'assemblée socioprofessionnelle approuve le choix du Conseil régional de renforcer les déplacements locaux aux niveaux péri-urbains ou des bassins de vie des principales agglomérations.
Elle insiste toutefois sur la prise en compte des lignes interrégionales, en particulier, avec le Limousin dans la perspective d'un futur plan régional des voyageurs 2010-2016.
Il est demandé que le CESR soit associé à son élaboration.
- L'élaboration d'un **Schéma régional des infrastructures et des transports** (pour construire avec les autres autorités organisatrices, une organisation des transports des personnes et des marchandises aux horizons 2020-2025), est à nouveau souhaitée.
Pour **une approche plus raisonnée et plus durable des transports**, il devra être intermodal et englober l'ensemble des problématiques de transports routier, ferroviaire, maritime, fluvial et aérien.

■ Les nouveaux barèmes des redevances d'infrastructures ferroviaires :

- Selon les scénarios proposés dans le projet de réforme de la tarification des infrastructures ferroviaires pour 2010, le coût des péages pourrait passer de 5 M€ par an à plus de 6 M€.
Par ailleurs, l'impact de ces barèmes est différent d'une région à l'autre selon les types de trafic, de desserte, ... (variation allant de + 32 % à - 14 % au détriment des régions les moins urbanisées).
Si ces nouveaux barèmes permettront à Réseau Ferré de France (RFF) de disposer des moyens nécessaires pour moderniser et entretenir le réseau ferroviaire (sans investissement massif depuis des années), ils **risquent de pénaliser lourdement la Région dans les développements futurs des services TER**.
Une réflexion de fond est à engager entre le Conseil régional, RFF et la SNCF pour analyser les enjeux et les conséquences d'une telle réforme, et compenser les éventuels déséquilibres par un véritable système de péréquation.
- Le CESR souligne par ailleurs les contraintes que vont supporter le Conseil régional et les usagers lors des opérations de modernisation du réseau (Angoulême – Saintes, par exemple). Les fermetures de lignes doivent être anticipées et organisées entre RFF, la SNCF et les autorités organisatrices pour limiter au maximum les perturbations et apporter des solutions de substitution.

■ Les infrastructures de transport :

- Compte tenu du **faible engagement de l'Etat**, la deuxième année du **Contrat de projets** s'achève

sans que la poursuite des opérations de la première phase du précédent CPER ne soit assurée.

Cette situation, jugée très préoccupante par le CESR, fait peser des risques sur la réalisation même de l'opération Poitiers – Limoges.

- **LGV SEA** : le lancement du deuxième tour de l'appel à concession dépend aujourd'hui de la signature d'un protocole d'accord entre l'Etat, RFF et les collectivités territoriales concernées.
Alors que les collectivités de Poitou-Charentes sont sollicitées globalement à hauteur de 310 M€, l'Europe annonce qu'elle ne participera qu'à 0,2 % du financement de la ligne.
D'ores et déjà, le CESR **repose la question des moyens que l'Etat et l'Europe consacreront à ce programme de dimension européenne, indispensable à l'ensemble de la façade Atlantique.**

Le CESR **réitère** ses positions sur cette question : **les collectivités locales ne devraient être appelées à financer ce projet que de manière complémentaire.**

Il renouvelle son attachement à la réalisation de la LGV SEA dans les délais prévus et demande à l'Etat qu'il relance l'Europe pour une participation à hauteur des ambitions du projet et prenne en compte les difficultés occasionnées aux collectivités locales pour le financement.

Enfin, l'assemblée socioprofessionnelle souhaite que s'engage une réflexion plus globale pour anticiper et organiser l'arrivée de la LGV dans les gares de Poitiers et d'Angoulême.

■ Les routes :

Le faible niveau de réalisation des dernières opérations routières du CPER fait craindre de nouveaux retards et des ajustements significatifs dans le projet de budget 2009.

Il est important que les engagements du précédent CPER 2000-2006 soient achevés en 2009. Le CESR demande à l'Etat de préciser ses engagements sur la poursuite du programme routier dans le cadre du CPER, et ses priorités concernant le futur Plan de Déplacement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI).

■ Le transport de marchandises :

Le transport routier dans la région garde toujours une part prépondérante (baisse de 10 % du trafic ferroviaire entre 2006 et 2007).

L'ensemble des décideurs concernés, à commencer par l'Etat, dans le cadre des décisions du Grenelle de l'environnement, doit accélérer le développement du fret ferroviaire.

- Le Conseil économique et social Poitou-Charentes s'interroge sur la poursuite du soutien de la Région à **l'expérimentation des agro-carburants** dans les TER, et demande à être destinataire du bilan qui sera réalisé au terme de l'expérimentation en juillet 2009.

- L'assemblée socioprofessionnelle approuve les orientations du Conseil régional concernant la poursuite de **son programme de développement des TIC**.

Elle insiste sur le caractère indispensable d'une couverture haut-débit de l'ensemble du territoire (à 2 mb/s et pour les entreprises d'offres à 10 mb/s).

En cela, il paraît essentiel que le Conseil régional accompagne les départements des Deux-Sèvres et de la Charente qui sont les plus en retard dans leurs projets d'équipement.

Le CESR apporte des propositions de leviers d'actions pour la mise en oeuvre du **futur programme très haut-débit** (issues de réunions précédentes de plusieurs de ses commissions) :

- **L'existence d'outils financiers en région** : rien n'est prévu pour l'après Contrat de projets 2007-2013. Il faut dès à présent pérenniser ces fonds quitte à faire évoluer les modes de financement.

Pour les Universités et les laboratoires, ne serait-il pas plus simple et plus cohérent que l'Etat intègre les fonds du Contrat de projets dans leurs futures dotations de fonctionnement ?

- **Une dynamique créée à partir de communautés d'usage** : Universités et laboratoires, mais aussi les entreprises, compte tenu de leurs besoins en la matière.

Le Conseil régional ainsi que les collectivités territoriales ont vocation à anticiper et à organiser la mutualisation des moyens et des équipements au plus près des usagers.

- **Le levier de la commande publique** : à l'image de ce qui a été fait pour la communauté de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Conseil régional pourrait impulser et faciliter l'intégration de nouveaux réseaux d'utilisateurs, pour passer une commande publique.

Les réseaux de santé par exemple, inscrits au précédent CPER, n'ont pu être mis en place en raison notamment de l'absence d'une structure unique de portage du projet.

Le CESR suggère de se rapprocher du Syndicat Interhospitalier Régional (SIR).

- **Le développement de la fibre optique et d'autres supports** (Wimax, 4 G, Dividende Numérique ou courant porteur) : le raccordement en fibre optique du client final (FTTH) est l'enjeu de demain, mais ce déploiement est extrêmement coûteux et difficile en raison de ses contraintes techniques et administratives (voirie, connexion,...).

L'Etat, par le biais de la Loi de modernisation de l'économie (LME) prévoit une série de mesures pour dynamiser le déploiement du très haut-débit en France.

Le texte prévoit notamment qu'à partir de 2010-2011, les nouveaux immeubles seraient systématiquement équipés de fourreaux destinés à accueillir la fibre optique.

- **La mobilisation des différentes collectivités locales pour anticiper et mettre en place le réflexe « Réseaux » de Télécoms** : le déploiement de réseaux FTTH ne pourra se faire sans l'accord des collectivités. Au-delà des démarches actuelles, des autorisations ou des mises à disposition de voiries,... les collectivités doivent gérer leur patrimoine dans une stratégie d'aménagement des territoires.

Le développement du très haut-débit va nécessiter des investissements très importants. Outre le financement des réseaux, les pouvoirs publics ont un rôle essentiel dans la gestion des infrastructures, ne serait-ce que pour faire jouer la concurrence.

La santé

- Les orientations pour 2009 s'inscrivent dans la continuité car, par définition, les projets portés par la Région, Agenda 22, « Maisons de santé », incitation à l'installation des jeunes en milieu rural... doivent s'inscrire dans la durée. Leur mise en oeuvre passe par un temps incompressible de sensibilisation, de mobilisation d'acteurs locaux et de construction de partenariats.

Trois points d'attention ont été identifiés :

- **La démographie médicale et les risques de désertification médicale.**

Le Conseil régional a mis en place différents dispositifs pour lutter contre la désertification médicale dont l'impact est encore aujourd'hui difficilement mesurable. La coordination de l'action au niveau régional est un moyen d'éviter une concurrence entre territoires pour attirer les professionnels de santé.

L'accès aux soins et à la santé pour tous passera par :

- les réseaux de santé dont le développement est conditionné avant tout à la mobilisation des professionnels de santé ;
- le développement de projets de santé territoriaux dont l'hôpital local public pourrait être le pivot ;
- le développement de nouvelles pratiques : délégations de tâches, télémedecine, ...
- et enfin probablement par des mesures plus coercitives dont la mise en place ne relève pas du niveau régional.

– **La territorialisation des agences régionales de santé.**

L'organisation du système de santé au niveau du territoire régional est importante pour prévoir, organiser et mettre en oeuvre les prises en charge et le parcours des personnes.

Cette organisation régionale doit pouvoir se décliner au niveau local pour des prises en charge adaptées aux besoins.

La réflexion au niveau des territoires (pays ? communautés de communes ? territoires de santé ?) doit être encouragée et accompagnée. Les contrats régionaux de développement durable peuvent être un des cadres de l'action régionale pour la définition de projets locaux de santé.

– **Le suivi et l'évaluation du SROS.**

Le Conseil régional s'est fortement engagé dans le suivi et l'évaluation du SROS et à ce titre co-finance avec l'ARH une enquête de satisfaction sur « les picto-charentais et l'accès aux soins dans leur région ». Cette enquête complémentaire aux évaluations répond à un souhait du CESR de disposer d'analyses qualitatives. Les résultats de cette enquête constitueront un « état 0 » de la perception des habitants sur l'accès aux soins dont il sera intéressant de mesurer l'évolution.

- A l'occasion du débat d'orientations budgétaires, l'assemblée socioprofessionnelle a examiné une partie du rapport du Conseil régional « **Programme d'actions régional pour l'innovation** ».

Le développement de la recherche au CHU est déterminant pour l'avenir du centre et du développement régional ; le Conseil économique et social Poitou-Charentes confirme **le bien-fondé des efforts conjoints Conseil régional/CHU/Université** pour obtenir la labellisation de nouveaux laboratoires et la création d'équipes en émergence dans un contexte fortement concurrentiel avec les autres régions.

Les politiques contractuelles

■ Les programmes opérationnels européens 2007/2013 :

- L'assemblée socioprofessionnelle prend acte de la programmation réalisée à ce jour dans les programmes en cours de clôture, DOCUP 2000/2006.
- Après avoir pris connaissance de la situation de la programmation **des nouveaux programmes opérationnels pour 2007/2013**, notamment celle liée aux axes gérés par la Région dans le cadre de la dotation globale, le CESR constate le retard général qui pourrait conduire à un dégagement d'office en 2009. Cela est dû pour partie aux retards d'engagement de l'Etat (notamment volet ferroviaire) dans le contrat de projets Etat/Région, et à la sélectivité plus forte des projets compte tenu de la baisse des crédits européens. Le CESR souhaite néanmoins que le rythme de programmation soit augmenté.

■ Les coopérations interrégionales et internationales s'inscrivent dans la continuité des actions :

- avec le Québec (et stabilisation des coopérations) et avec la province de Huê (Vietnam) ;
- avec la région de Fatik (Sénégal) dans le cadre de la lutte contre la désertification et la définition d'un plan énergétique local.

■ Coopérations interrégionales :

✓ **Espace Atlantique**

La Région, autorité de gestion du programme Interreg IIIB « Espace Atlantique », achève la clôture de l'ancien programme.

Celui de 2007/2013 a démarré mais les conditions d'exercice d'autorité nationale ne sont pas finalisées, notamment au plan financier, entre la DIACT et la Région Norte du Portugal, autorité de gestion du programme.

C'est pourquoi les conditions d'implication du Poitou-Charentes devront être précisées.

✓ **Actions européennes**

L'espace interrégional européen est peu utilisé. Le CESR souhaite qu'il soit rendu plus lisible.

Vote sur l'avis du CESR

(Rapport du Conseil régional « Débat d'orientations budgétaires pour 2009 »)

Adopté à la majorité

69 votants

64 pour

MM. Braud, Chartier, Delaune, Rougier (CCI)
MM. Bague, Garofalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Aquaculture – Conchyliculture)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)
M. Eprinchard (UPAR)
MM. Bouvier, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Lacarrière (Cognac)
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,
et MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)
M. Barreau (FO)
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
M. Prévost (UNSA)
M. Tournier (FSU)
M. Breton (URAF)
M. Berger (Sécurité sociale)
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOPSS)
M. Dorlet (Personnes âgées)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Lefebvre (Parents d'élèves)
M. Martin (CRES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)
M. Marteau (Culture et éducation populaire)
M. Bonnet (Sport)
M. Levraut (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

5 abstentions

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)



**2 – Avis sur le rapport du Conseil régional n°A.S.10
« Décision modificative n°2 pour l'exercice 2008 »**

Le Conseil économique et social Poitou-Charentes note que cette DM2 ne concerne pas de dépense nouvelle, mais des transferts entre sections de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibrent = + 4,7 M€ de la section d'investissement. C'est une inflexion par rapport aux tendances observées généralement dans les DM2 et DM3 où c'est la section de fonctionnement qui augmente et non la section d'investissement.

L'on note également un très faible mouvement des engagements pluriannuels avec une diminution des autorisations de programmes (investissement) de - 229 000 €, et une augmentation pour le même montant des autorisations d'engagements (section de fonctionnement).

Sont notés parmi les principaux mouvements en crédits de paiements :

- + 3,5 M€ en section Investissement pour « culture, sport, loisirs » avec une montée en charge des projets inscrits au CPER (dont 1,3 M€ pour le pôle sport) ;
- + 1,7 M€ en section d'investissement des Transports dont :
 - + 3 M€ pour le TER (Centre de maintenance de Saintes) ;
 - - 1,5 M€ en transports de marchandises ;
 - - 1,680 M€ sur le RRIR (réseau routier d'intérêt régional) en raison du retard important sur les opérations routières en Deux-Sèvres.

S'agissant du chapitre fonctionnement TER, l'on note - 2,23 M€ du fait de la suppression de la TVA qui était auparavant versée à la SNCF.

- + 2,3 M€ pour la section de fonctionnement de l'action économique.
+ 2,6 M€ pour la section d'investissement (dont + 3M€ d'investissement pour « accompagner le développement des entreprises »).

Dans les mouvements d'autorisations d'engagements :

- - 800 000 € pour le budget participatif des lycées.

Vote sur l'avis du CESR

(Rapport du Conseil régional « Décision modificative n° 2 pour 2008 »)

Adopté à la majorité 69 votants 64 pour

MM. Braud, Chartier, Delaune, Rougier (CCI)
MM. Baguet, Garofalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Aquaculture – Conchyliculture)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)
M. Eprinchard (UPAR)
MM. Bouvier, Lebreton, Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Lacarrière (Cognac)
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,
et MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)
M. Barreau (FO)
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
M. Prévost (UNSA)
M. Tournier (FSU)
M. Breton (URAF)
M. Berger (Sécurité sociale)
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOPSS)
M. Dorlet (Personnes âgées)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Lefebvre (Parents d'élèves)
M. Martin (CRES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)
M. Marteau (Culture et éducation populaire)
M. Bonnet (Sport)
M. Levraut (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

5 abstentions

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)



**3 – Avis du CESR
« La gouvernance régionale de la santé »**

**Le Conseil économique et social Poitou-Charentes
demande à rester présent dans la gouvernance régionale de la santé**

Le projet de loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » va transformer profondément les conditions d'accès aux soins, à la santé et l'organisation même du système de santé. Il s'agit probablement de la réforme la plus importante depuis la création de la sécurité sociale et qui concerne chacun.

Si les négociations sont ouvertes au niveau national mobilisant chacun des partenaires sociaux, le **CESR Poitou-Charentes souhaite insister sur le rôle des Régions – conseils régionaux et conseils économiques et sociaux régionaux – dans la gouvernance du système de santé.**

Aujourd'hui, un constat fait consensus : la santé ne doit plus être abordée sous le seul angle de la pathologie et du recours aux soins, elle doit s'inscrire dans une approche globale de la personne et de l'environnement dans lequel elle vit et qui conditionne son état de santé. Dans ce contexte, les Régions ont pour la très grande majorité d'entre elles, développé des politiques ou actions régionales de santé en s'appuyant sur les travaux et avis de leur conseil économique et social :

- la santé est en effet devenue une préoccupation première des citoyens. Elle interroge de plus en plus les élus sur l'offre de prévention, de soins, de services et d'égalité d'accès, facteur de cohésion sociale du territoire ;
- les conseils régionaux disposent de compétences en terme de pilotage des politiques de développement économique et d'aménagement du territoire dont la santé est un maillon incontournable ;
- enfin, les conseils régionaux sont responsables de la formation professionnelle et des formations sanitaires et sociales et à ce titre, peuvent contribuer au développement de l'observation, des connaissances et savoir-faire en matière de santé publique.

La régionalisation de la santé fait aujourd'hui partie de la réalité.

Ainsi le projet de Loi « Hôpital, patients, santé et territoires » prévoit la création d'Agences Régionales de Santé chargées, dans chaque région, de définir et mettre en oeuvre la politique régionale de santé.

Ces Agences s'appuieront sur une conférence régionale de santé qui participera, par ses avis, à la définition des politiques de santé régionales.

Les Conseils économiques et sociaux régionaux, présents dans les conférences régionales de santé actuelles (définies par la Loi de santé publique de 2004), sans remettre en cause les collèges proposés dans le projet de loi, demandent à poursuivre leur participation active au sein de ces conférences régionales de santé et souhaitent que cette participation, a minima un poste pour le Président du CESR ou son représentant, soit expressément prévue par décret.

La participation du CESR aux instances régionales de débat sur la santé est la garantie d'une meilleure appropriation des questions de santé publique, d'un partage des informations pour être en mesure, in fine, de rendre des avis éclairés sur les politiques mises en oeuvre par les conseils régionaux.

Vote sur l'avis du CESR

(« La gouvernance régionale de santé »)

**Adopté à la majorité
69 votants
63 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Rougier (CCI)
MM. Baguet, Garofalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Aquaculture – Conchyliculture)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)
M. Eprinchard (UPAR)
MM. Bouvier, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Lacarrière (Cognac)
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,
et MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
M. Prévost (UNSA)
M. Tournier (FSU)
M. Breton (URAF)
M. Berger (Sécurité sociale)
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOPSS)
M. Dorlet (Personnes âgées)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Lefebvre (Parents d'élèves)
M. Martin (CRES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)
M. Marteau (Culture et éducation populaire)
M. Bonnet (Sport)
M. Levraut (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

5 abstentions

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)

1 contre

M. Barreau (FO)



4 – Avis du CESR
**« Création de la régie Institut Atlantique d'Aménagement
du Territoire Poitou-Charentes »**
Annexe 1 du rapport du Conseil régional n°A.S.13
« Dispositions d'administration générale »

Le Conseil économique et social Poitou-Charentes a pris acte des arguments qui conduisent le Conseil régional à transformer l'IAAT (statut d'association) en régie à autonomie financière avec personnalité morale.

Compte tenu des liens « historiques » du CESR avec l'IAAT, il est souhaité que le CESR dispose d'un **siège au sein du conseil d'administration** et propose à cet effet que la composition du Conseil d'administration prévoit 6 membres (au lieu de 5) avec 4 représentants de la Région : 3 conseillers régionaux et le Président du CESR ou son représentant.

Le CESR rappelle par ailleurs que de nombreux dispositifs d'information, d'observation ont été mis en place (observatoire de l'environnement, observatoire des déchets, observatoire des émissions de gaz à effet de serre, observatoire de la santé...) dont la(les) production(s) pourrai(en)t trouver une cohérence dans les publications de l'IAAT, et accompagner les élus et responsables dans la réflexion et la prise de décision.

Le traitement des informations, la transversalité de l'analyse sont plus que jamais nécessaires ; **l'IAAT doit rester un lieu de cette transversalité d'analyses et d'approches.**

Vote sur l'avis du CESR

(« Création de la régie IAAT Poitou-Charentes »)

**Adopté à l'unanimité
69 votants**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Rougier (CCI)
MM. Baguet, Garofalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Aquaculture – Conchyliculture)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)
M. Eprincharde (UPAR)
MM. Bouvier, Leuret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Lacarrière (Cognac)
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,
et MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)
MM. Bara, Barreau, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
M. Prévost (UNSA)
M. Tournier (FSU)
M. Breton (URAF)
M. Berger (Sécurité sociale)
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOOSS)
M. Dorlet (Personnes âgées)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Lefebvre (Parents d'élèves)
M. Martin (CRES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)
M. Marteau (Culture et éducation populaire)
M. Bonnet (Sport)
M. Levraut (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

5 – Avis du CESR
« Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté »
et « Transformation du cursus BEP 2 ans et Bac pro 2 ans »
(Suivi du rapport du CESR sur « Le décrochage scolaire »)

Les réformes en cours sur la prise en charge des difficultés des élèves à l'école maternelle et élémentaire, ainsi que sur le cursus menant au bac pro, sont pour le CESR Poitou-Charentes porteuses d'enjeux importants.

Parallèlement aux négociations des partenaires sociaux avec les ministères concernés, le CESR s'appuie sur son rapport sur « le décrochage scolaire : quelles actions pour lutter contre les sorties prématurées du système scolaire ? », pour demander que soient préservées les spécificités de 2 dispositifs.

▣ **Le réseau RASED** (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Le rapport du CESR développe une préconisation sur l'**amélioration du traitement des difficultés dans le 1^{er} degré** par une meilleure mise en oeuvre des RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).

Le Projet de Loi de Finances 2009 prévoit la suppression de 3 000 des 8 000 postes de ces réseaux. La réaffectation annoncée d'une partie des heures récupérées le samedi matin pour le soutien scolaire ne peut compenser ces suppressions puisque les RASED sont constitués de professionnels titulaires de diplômes spécifiques. Les aides spécialisées des RASED sont de nature différente de l'aide personnalisée apportée par les enseignants.

Le rapport du CESR souligne que ce sont les situations d'échec des premières années de scolarité qui nourrissent le décrochage scolaire : le Conseil économique et social Poitou-Charentes demande donc que la question des moyens et des missions des RASED soit réexaminée dans le cadre de la Loi de Finances.

▣ **La transformation du cursus BEP 2 ans + Bac pro 2 ans**

Le rapport du CESR souligne que les rythmes et les modalités d'apprentissage diffèrent selon les jeunes. Si la création des Bacs professionnels en 3 ans est une mesure intéressante pour certains élèves, la disparition du cursus BEP 2 ans + Bac pro 2 ans mettra en difficulté la majorité des élèves des lycées professionnels, des lycées agricoles ou des structures d'apprentissage qui ont besoin de 4 ans pour construire leur qualification professionnelle.

Le développement du niveau IV de qualification risque d'en pâtir.

Par ailleurs, le BEP reste un diplôme reconnu sur le marché du travail.

Le Conseil économique et social Poitou-Charentes souhaite donc que la construction des cursus soit réétudiée au regard des besoins des publics et des professions.

Vote sur l'avis du CESR

(« Le RASED et la transformation du cursus BEP 2 ans + Bac pro 2 ans »)

Adopté à l'unanimité 69 votants

MM. Braud, Chartier, Delaune, Rougier (CCI)
MM. Bague, Garofalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Aquaculture – Conchyliculture)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)
M. Eprinchard (UPAR)
MM. Bouvier, Leuret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Lacarrière (Cognac)
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,
et MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)
MM. Bara, Barreau, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
M. Prévost (UNSA)
M. Tournier (FSU)
M. Breton (URAF)
M. Berger (Sécurité sociale)
M. Hinérang (Caisse d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOPSS)
M. Dorlet (Personnes âgées)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Lefebvre (Parents d'élèves)
M. Martin (CRES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)
M. Marteau (Culture et éducation populaire)
M. Bonnet (Sport)
M. Levraut (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

